**COMMUNE DE OUPEYE**

**ENQUETE PUBLIQUE**

**ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.**

**Concerne la demande de LIEGE AIRPORT dont le siège social se situe rue de l’Aéroport B50 à 4460 GRACE-HOLLOGNE.**

En vue d’obtenir la modification des conditions particulières d’exploitation relatives **à l’organisation des campagnes de mesures sonométriques** (conditions visées dans le permis unique délivré le 26 août 2022 tel que modifié par l’Arrêté Ministériel du 31 janvier 2023) pour le site de l’aéroport situé rue de l’Aéroport à 4460 GRACE-HOLLOGNE

**Le dossier sans étude d'incidences sur l'environnement afférent au projet peut être consultés à l’Administration Communale - Service Environnement, rue des Ecoles, 4 à 4684 HACCOURT à partir du 15/01/2024**

**Date d'affichage de la demande : 10/01/2024**

**Date d'ouverture de l'enquête : 15/01/2024**

**Clôture de l'enquête : Lieu : Service Environnement, rue des Ecoles, 4 à 4684 HACCOURT**

 **Date : 30/01/2024 à 10H00.**

Les observations écrites peuvent être adressées au Collège communal, rue des Ecoles, 4 à 4684 HACCOURT ou par courriel à l’adresse **environnement@oupeye.be.**

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d’ouverture jusqu’à la date de clôture de l’enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service de 8H30 à 12H00 et le mercredi de 13H30 à 15H30. **Le dossier peut également être consulté les jeudis 18/01/2024 et 25/01/2024 de 15H30 à 20H00 sur rendez-vous pris au plus-tard vingt-quatre heures à l’avance auprès de Mme MALPAS Barbara du Service Environnement au 04/267.06.42**.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l’administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu’à la clôture de l’enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur : LIEGE AIRPORT, rue de l’Aéroport B50 à 4460 Grâce-Hollogne, du conseiller en environnement ou, à défaut, du Collège Communal ou de l'agent communal délégué à cet effet, du fonctionnaire technique (Rue Montagne Sainte-Walburge, 2 à 4000 LIEGE – Tél. 04/224.54.11).

L'autorité compétente pour statuer sur cette demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Fonctionnaire Technique du Service Public de Wallonie.

Le projet fait l'objet d'une procédure d'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière conformément à l'article D.29-11, §1er, du Livre Ier du Code de l'Environnement.

**A Oupeye, le 10/01/2024**

**Le Directeur Général,**  **Pr le Bourgmestre,**

 **L’Echevin Délégué,**

**P. BLONDEAU P. ERNOUX**